

Rappel aux heureux propriétaires de chiens et autres animaux de compagnie

Halte à la divagation et aux déjections canines

Des gestes simples pour préserver nos trottoirs et nos espaces verts!!



Je ramasse les déjections de mon animal à l'aide du sac en plastique que j'ai toujours dans ma poche. Je le jette ensuite dans une poubelle

Je tiens mon chien en laisse, pour garantir sa sécurité et celle des autres usagers.



Ce que je risque...

Pour le non ramassage des déjections:
-Une amende allant de 35€ à 450€
Rappel : la réglementation rend obligatoire le ramassage des déjections de son animal

Si mon chien est trouvé errant :
-Une amende allant de 35€ à 450€
-Les frais de fourrière à ma charge
Rappel: un animal errant trouvé sur la voie publique sera capturé et mis en fourrière.

L'incivilité peut coûter cher!

Nous partageons le même espace de vie. Préservons-le!